

LE MODE PRESTATAIRE

Le mode prestataire est recommandé à toute personne, quelle que soit son niveau de dépendance, de handicap, ou son besoin d'intervention à domicile. L'intervenant à domicile est employé et payé par le service prestataire, qui s'occupe de tous les aspects administratifs et légaux.

Quels avantages pour le particulier ?

- Aucune responsabilité inhérente au statut d'employeur : le prestataire est l'employeur de l'intervenant à domicile
- Garantie de disposer d'intervenants formés et qualifiés
- Arrêt automatique du contrat en cas d'hospitalisation ou de décès de la personne aidée
- Continuité de service assurée par le prestataire
- Remplacement éventuel de l'intervenant géré par le prestataire

Quelle répartition des responsabilités entre le particulier et le service ?

	RESPONSABILITÉS DU PRESTATAIRE DE SERVICE	OBLIGATIONS EN TANT QUE PARTICULIER
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	<ul style="list-style-type: none">- Recruter et employer l'intervenant- Former l'intervenant- Gérer les plannings- Assurer la continuité de service	
RÉGLEMENTAIRE / LÉGAL	<ul style="list-style-type: none">- Appliquer la convention collective- Respecter le code du travail	
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	<ul style="list-style-type: none">- Etablir et envoyer la facture au particulier- Rédiger et signer le contrat de travail de l'intervenant à domicile- Elaborer les fiches de paie et rémunérer le salarié	<ul style="list-style-type: none">- Régler la facture envoyée par le prestataire pour la prestation effectuée
CONFLITS / LITIGES AVEC LE SALARIE	<ul style="list-style-type: none">- Gérer les conflits- Gérer et effectuer les procédures de licenciement	<ul style="list-style-type: none">- Prévenir le prestataire en cas de problèmes avec l'intervenant
AUTRES	<ul style="list-style-type: none">- Interrompre la facturation en cas d'absence ou de décès e la personne aidée- Assurer la coordination des différentes interventions à domicile	<ul style="list-style-type: none">- Informer au plus tôt le prestataire en cas d'absence prévue